



Plan d'intervention SST - Source INRS

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Apprendre les gestes qui sauvent

Formation

« Sauveteur Secouriste du Travail »

Maîtriser la conduite à tenir

en cas d'accident ou de malaise au travail

et être acteur de la prévention dans son entreprise



Taux de réussite
99,68 %
sur 934 stagiaires formés en 2022

Taux de satisfaction globale
86,51 %
sur 934 stagiaires formés en 2022



Organisme spécialisé dans la formation aux entreprises uniquement



Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail délivré par l'INRS après réussite aux épreuves certificatives (validité 2 ans). Pour rester valable, ce certificat impose une formation continue obligatoire avec le Maintien et l'Actualisation des Compétences avant la fin des 2 ans.



Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez nous, nous sommes à votre écoute pour étudier ensemble vos besoins et les adapter.

Vous souhaitez former vos salariés pour leur permettre d'agir rapidement en cas d'accident sur le lieu de travail et qu'ils soient acteurs de la prévention dans votre entreprise

**Contactez-nous au 01 46 83 50 47
ou par mail à : secourisme@apst.fr**

Formation réalisable dans le mois suivant votre demande en fonctions des disponibilités

L'APST-BTP-RP est :

- Enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité **11920615092** (*cet enregistrement ne vaut pas agrément par l'Etat*)
- Habilitée par la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France Prévention des Risques professionnels et l'INRS pour les formations en Sauveteur Secourisme du Travail sous le n° de renouvellement d'habilitation **1517063/2022/SST-01/0/12** délivré le 29/09/2022
- Certifiée QUALIOPi depuis le 8 juin 2021 au titre de la catégorie « **Actions de formations** »

APST-BTP-RP
Association de Prévention et de Santé au Travail du Bâtiment
et des Travaux Publics de la Région Parisienne
Siège social : 110 avenue du Général Leclerc
92340 Bourg-la-Reine
Téléphone : 01 46 83 50 00
Site : www.apst.fr



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Savoir intervenir efficacement face à une situation d'accident ou de malaise au travail et mettre en application ses connaissances en prévention au profit de la santé et sécurité au travail.

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

- **Public** : Tout salarié devant exercer une fonction de SST dans son entreprise
- **Formation initiale** : aucun pré-requis
- **Maintien et Actualisation des Compétences** : Être titulaire du certificat national de Sauveteur Secouriste du Travail en cours de validité 24 mois ou être titulaire du certificat Acteur Prévention Secours (APS).

LIEU ET NOMBRE DE STAGIAIRES

Intra-entreprise : dans vos locaux à Paris et région parisienne sans frais de déplacement, de 4 stagiaires minimum à 10 maximum.

Inter-entreprises : dans nos locaux de Paris 11^{ème} et de Bourg-la-Reine, de 4 minimum à 10 maximum.

TARIFS 2023

	Formation initiale	Maintien et Actualisation des Compétences
Tarif individuel	190 € HT	150 € HT
Tarif forfaitaire (de 4 à 10 stagiaires)	1 700 € HT	900 € HT

DURÉE

- **Formation initiale** en présentiel : 14 heures réparties sur 2 journées de 7 heures (validées à la fin de la session par le certificat national SST valable 24 mois).
- **Maintien et Actualisation des Compétences** en présentiel : 1 journée de 7 heures à réaliser pendant la période de validité du certificat national SST.

MOYENS / MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives et participatives basées sur l'acquisition progressive : alternance d'apports théoriques et de mise en pratique à travers des scénarios divers choisis en fonction de l'activité de l'entreprise et des métiers des stagiaires. Les méthodes s'appuient sur le référentiel national SST de l'INRS en vigueur et tiennent compte des modifications apportées durant la période de crise sanitaire Covid-19.

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Vidéoprojecteur, ordinateur, paper board, mannequins de simulation (adulte, enfant, nourrisson et consommables), défibrillateur semi-automatique, plan d'intervention SST, plan d'Actions Prévention, pictogrammes, téléphone, tapis de sol, trousse de secours, garrot, maquillage, etc.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation utilisés sont ceux définis par l'INRS à travers les grilles de certification des compétences fournies par l'INRS. L'évaluation pour la validation du certificat se fait par contrôle continu sous forme orale, durant la totalité de la formation et sous forme de mise en situation pratique. A l'issue de la formation **le stagiaire obtient un certificat national SST** valable 24 mois dès lors qu'il a satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité.

DOCUMENTS REMIS AU STAGIAIRE EN FIN DE FORMATION

L'Aide-mémoire SST de l'INRS ED 4085, 1 insigne SST, fiche appels secours, urgence main.

ENCADREMENT COMPÉTENCES DES MONITEURS

Formateurs SST certifiés par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS.

PROGRAMME

Le programme est conforme aux recommandations du guide des données techniques et des conduites à tenir en Sauvetage Secourisme du Travail (SST), de L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS). Il comprend 2 grands domaines d'épreuves certificatives avec 8 compétences.*

I. Intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
2. Protéger de façon adaptée
3. Examiner la victime
4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
5. Secourir la victime de manière appropriée

II. Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention



* La certification n'est délivrée qu'après la validation de l'ensemble de ces 8 compétences grâce à des indicateurs de réussite, Aucune compétence n'est validée isolément.

Voie d'accès à la formation :

Formation initiale : Aucun prérequis

Maintien et actualisation des compétences (MAC) : Être titulaire du certificat SST délivré par une entité habilitée.

NB : Les titulaires d'un certificat APS (acteur prévention secours) sont réputés détenir le certificat SST et peuvent également participer à un MAC SST. Dans cette hypothèse, le MAC ne leur permettra de maintenir et d'actualiser leurs compétences qu'en sauvetage secourisme du travail.

Equivalence : Le titulaire d'un certificat SST valide est réputé détenir le PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1).